



VENTE AUX ENCHÈRES ONLINE DE VINS

CLÔTURE DES ENCHÈRES
VENDREDI 30 SEPTEMBRE, À PD 10H

DROUOT
DIGITAL - CATALOGUE EN LIGNE -
online

EXPOSITION
MARDI 27 SEPTEMBRE DE 14H À 18H
MERCREDI 28 SEPTEMBRE DE 10H À 18H
OU SUR RDV



SOCIÉTÉ CIVILE DU DOMAINE
DE LA
ROMANÉE ~ CONTI
VOSNE ~ ROMANÉE , CÔTE D'OR

INFO@PHOENIX-AUCTION.COM - TÉL 00 32 10 45 42 63

1	BORDEAUX (BAR-SAC)	Barsac 1947 (blanc liquoreux), une bouteille [mi-épaule, étiquette et capsule altérées].	30,00	50,00
2	LANGUEDOC (CORBIÈRES)	"Lot de dix bouteilles : - Château Le Bouïs - Cuvée Blason 1997 (blanc), quatre bouteilles [normal/bas-goulot, une étiquette tachée] ; - Expert Club 1998 (rouge), six bouteilles [bas-goulot]."	30,00	50,00
3	FRANCE	"Lot de dix bouteilles (rouge) : - LANGUEDOC (VIN-DE-PAYS-D'OC), Cuvée Félicie 1997, trois bouteilles [bas-goulot] ; - LANGUEDOC (VIN-DE-PAYS-D'OC), Domaine Lalande 1998, cinq bouteilles [bas-goulot] ; - ROUSSILLON (CÔTES-DU-ROUSSILLON-VILLAGES), Château Mauléon 2000, deux bouteilles [bas-goulot]."	30,00	50,00
4	BORDEAUX	"Lot de quatre bouteilles (rouge) : - (SAINT-ÉMILION), Château Larcis-Ducasse, grand cru classé 1958, deux bouteilles [mi-épaule, capsules déformées] ; - (MONTAGNE-SAINT-ÉMILION), Château Tête-du-Cerf 1964, une bouteille [bas-goulot, capsule déformée] ; - (SAINT-ÉMILION), Château Croix-Simard 1966, une bouteille [bas-goulot]."	60,00	90,00
5	BORDEAUX	"Lot de cinq bouteilles (rouge) : - (POMEROL), Château Haut-Maillet 1975, deux bouteilles [haut-épaule, une étiquette manquante et une capsule enfoncée] ; - (LALANDE-DE-POMEROL), Château de Viaud 1976, une bouteille [bas-goulot, sans capsule] ; - (LALANDE-DE-POMEROL), Château Chevrol-Bel-Air 1994, deux bouteilles [haut/mi-goulot]."	30,00	50,00

6	BORDEAUX	<p>"Lot de six bouteilles (rouge) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (HAUT-MÉDOC), Château Livernan, cru bourgeois supérieur 1973, une bouteille [bas-goulot] ; - Château Fontenac 1975, une bouteille [bas-goulot, étiquette décollée et capsule abîmée] ; - (HAUT-MÉDOC), Château Moulis 1976, trois bouteilles [haut-épaule] ; - (MÉDOC), Château Le Bourdieu 1990, une bouteille. <p>On y joint : Mascara 1958 (rouge), deux bouteilles [capsules abîmées]."</p>	60,00	90,00
7	BORDEAUX	<p>"Lot de six bouteilles (rouge) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (CÔTES-CANON-FRONSAC), Château Junayme 1959, quatre bouteilles [étiquettes manquantes ou très abîmées, capsules déformées] ; - (CANON-FRONSAC), Château La Tour-Canon 1972, une bouteille [haut-épaule, étiquette et capsule abîmées] ; - (CÔTES-DE-FRONSAC), Château de La Rivière 1972, une bouteille [mi-goulot]." 	70,00	100,00
8	ALSACE (GEWURZTRAMINER)	Rosacker 1989, 1991 et 1994 (blanc), six bouteilles [1/2 cm].	20,00	30,00
9	BORDEAUX (SAUTERNES)	Les Remparts de Bastor 1992 (blanc liquoreux), une bouteille [bas-goulot].	20,00	30,00

10	BOURGOGNE	<p>"Lot de douze bouteilles (rouge) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (POMMARD), Domaine Berthe-Morey 1959, une bouteille [5 cm, capsule déformée] ; - (MOULIN-À-VENT), Château des Jacques 1969, une bouteille [2 cm] ; - (VOSNE-ROMANÉE), Les Beaumonts - Michel Noëllat 1983, une bouteille [2 cm] ; - (POMMARD), Rugiens - Pierre Millot-Battault 1985, une bouteille [2 cm] ; - (CORTON), Domaine Cornu 1986, quatre bouteilles [2/6 cm, capsules déformées et percées] ; - (GEVREY-CHAMBERTIN), Lavaux-Saint-Jacques, 1er cru 1986, une bouteille [1 cm] ; - (MOULIN-À-VENT), Alfred Gino-Bertolla 1987, deux bouteilles [2/4 cm, une capsule percée avec bouchon descendu] ; - (CÔTE-SAINT-JACQUES), Serge Lepage 1996, une bouteille [2 cm]." 	70,00	100,00
11	BORDEAUX	<p>"Lot de cinq bouteilles (rouge) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (CASTIL-LON-CÔTES-DE-BORDEAUX), Château Joanin 2003, deux bouteilles [mi/bas-goulot] ; - Croix des Loups, grand vin de Bordeaux 2004, trois bouteilles [bas-goulot]. <p>On y joint : AFRIQUE DU SUD, Pinotage 2004 (rouge), cinq bouteilles."</p>	40,00	60,00
12	BORDEAUX (SAUTERNES)	Château d'Arche, 2e grand cru classé 2003 (blanc liquoreux), quatre bouteilles [mi-goulot].	40,00	60,00
13	BORDEAUX (LOUPIAC)	<p>"Château Dauphiné-Rondillon 2005 (blanc), cinq bouteilles [mi-goulot].</p> <p>On y joint : LOIRE (ANJOU), Château de Bellevue 2005 (blanc), une bouteille [2 cm]."</p>	40,00	60,00

14	BORDEAUX (PAUILLAC)	Château Mouton-Rothschild 1985 (rouge) [étiquette Paul Delvaux], un jéroboam (5 l) dans sa caisse en bois [bas-goulot, légères pertes].	600,00	900,00
15	PORTUGAL (PORTO)	"Lot de treize bouteilles (rouge) : - Diez (30 ans), neuf bouteilles ; - Souza Guedes 1975, deux bouteilles ; - Offley - Boa Vista Vintage Port 1997, deux bouteilles."	60,00	90,00
16	BORDEAUX (PES-SAC-LÉOGNAN)	Domaine de Chevalier, grand cru classé de Graves 2000 (rouge), un double magnum (3 l) dans sa caisse en bois.	70,00	100,00
17	BORDEAUX (SAINT-ESTÈPHE)	Château Lavillotte 2006 (rouge), un magnum (1,5 l) [bas-goulot, étiquette légèrement altérée].	20,00	30,00
18	BORDEAUX (SAUTERNES)	"Lot de trois bouteilles (blanc liquoreux) : - Château d'Yquem, 1er cru classé supérieur 1994, une bouteille [étiquette très altérée] ; - Château Guiraud, 1er grand cru classé 2000, une bouteille [étiquette défraîchie] ; - Château La Tour-Blanche, 1er grand cru classé 2001, une bouteille [étiquette altérée]."	100,00	150,00
19	BORDEAUX (SAUTERNES)	Château Suduiraut, 1er grand cru classé 2000 (blanc liquoreux), un magnum (1,5 l) [étiquette altérée].	50,00	70,00
20	BORDEAUX (PAUILLAC)	Château Latour, 1er grand cru classé 1993 (rouge), un magnum (1,5 l) [infimes altérations à l'étiquette].	200,00	300,00
21	BORDEAUX (SAINT-ÉMILION-GRAND-CRU)	Château Cheval-Blanc, 1er grand cru classé A 1994 (rouge), un magnum (1,5 l) [étiquette altérée].	200,00	300,00

22	BORDEAUX (MARGAUX)	Château Palmer, 3e grand cru classé 2000 (rouge), un magnum (1,5 l) [étiquette altérée et légèrement restaurée].	100,00	150,00
23	BORDEAUX (PAUILLAC)	Carruades de Lafite[-Rothschild], second vin 2000 (rouge), un magnum (1,5 l) [mi-goulot, étiquette abîmée].	100,00	150,00
24	BORDEAUX (PES-SAC-LÉOGNAN)	Château Smith-Haut-Lafitte, cru classé de Graves 1996 (rouge), un magnum (1,5 l) [mi-goulot, étiquette altérée].	50,00	70,00
25	BORDEAUX (SAINT-JULIEN)	Château Gruaud-Larose, 2e grand cru classé 1998 (rouge), un magnum (1,5 l) [étiquette légèrement altérée].	50,00	70,00
26	BOURGOGNE (POMMARD)	Château de Pommard 2004 (rouge), un magnum (1,5 l).	30,00	50,00
27	BOURGOGNE (GIVRY)	Les Grands-Prétants - Michel Sarrazin & Fils, 1er cru 2009 (rouge), un magnum (1,5 l).	20,00	30,00
28	BORDEAUX (MARGAUX)	Château Margaux, 1er grand cru classé 1996 (rouge), une bouteille [infimes altérations à l'étiquette].	200,00	300,00
29	BORDEAUX (PREMIÈRES-CÔTES-DE-BLAYE)	Château de Lignac 2006 (rouge), six bouteilles dans leur caisse d'origine fermée.	30,00	50,00
30	AUSTRALIE	Badgers Creek - Shiraz Cabernet 2009 (rouge), douze bouteilles ; on y joint une bouteille 2008.	20,00	30,00
31	AUSTRALIE	Badgers Creek - Shiraz Cabernet 2009 (rouge), douze bouteilles [deux étiquettes légèrement abîmées] ; on y joint une bouteille 2007 [étiquette abîmée].	20,00	30,00

32	ARGENTINE	Finca Flichman / Vino Reserva - Malbec 2005 (rouge), douze bouteilles.	10,00	15,00
33	ARGENTINE	"Lot de quatorze bouteilles : - Finca Flichman / Vino Reserva - Malbec 2004 (rouge), une bouteille [capsule légèrement abîmée] ; - Finca Flichman / Vino Reserva - Malbec 2005 (rouge), six bou- teilles [une étiquette souillée] ; - Domaine Jean-Bousquet / Mendoza - Chardonnay 2010 (blanc), une bouteille ; - Fuzion Alta / Mendoza - Mal- bec Reserva 2011 (rouge), trois bouteilles ; - Cameleon - Malbec 2012 (rouge), une bouteille ; - Milonga / Mendoza - Malbec 2017 (rouge), deux bouteilles."	10,00	15,00
34	BOURGOGNE (CÔTE-DE-NUITS)	"Domaine de la Romanée-Conti 1985, exceptionnelle caisse numérotée et scellée conte- nant probablement un assor- timent de douze bouteilles (une ROMANÉE-CONTI, trois LA-TÂCHE, une RICHEBOURG, deux RO- MANÉE-SAINT-VIVANT, deux GRANDS-ÉCHEZEAUX et trois ÉCHEZEAUX). Provenance : achetée en 1988 auprès des établissements De- lattre (Bruxelles). *** Enchères soumises à condi- tions : inscription préalable par e-mail (info@phoenix-auction. com) et versement d'une ga- rantie de 10.000 euros (IBAN : BE74 0017 1757 0007 - BIC : GEBABEBB)."	40.000,00	
35	SUD-OUEST (CÔTES-DE-DU- RAS)	Domaine de Pré-de-la-Dame 1996 (blanc), seize bouteilles [certaines bas-goulot, une éti- quette abîmée].	20,00	30,00

36	SUD-OUEST (CÔTES-DE-DU- RAS)	"Lot de onze bouteilles : - Domaine de Pré-de-la-Dame 1997 (rouge), trois bouteilles [bas-goulot] ; - Domaine de Pré-de-la-Dame 1998 (rouge), une bouteille [bas-goulot, étiquette dé- fraîchie] ; - Domaine de Pré-de-la-Dame 1998 (blanc), sept bouteilles [certaines bas-goulot/haut- épaule]."	20,00	30,00
----	------------------------------------	---	-------	-------

37	AUSTRALIE	"Lot de douze bouteilles : - Rosemount Estate - Shiraz 1997 (rouge), une bouteille [bas-goulot] ; - Hardy's - Chardonnay Sauvi- gnon 2000 (blanc), une bou- teille ; - Rosemount Estate - Shiraz 2000 (rouge), trois bouteilles [haut/mi-épaule] ; - Lindemans / Cawarra - Semil- lon Chardonnay 2004 (blanc), une bouteille ; - Lindemans / Cawarra - Shiraz 2004 (rouge), une bouteille ; - Lindemans / Cawarra - Semil- lon Chardonnay 2006 (blanc), une bouteille ; - Hardy's - Shiraz 2007 (rouge), une bouteille ; - Lindemans / Cawarra - Semil- lon Chardonnay 2007 (blanc), trois bouteilles."	20,00	30,00
----	-----------	---	-------	-------

ESPAGNE

"Lot de dix-huit bouteilles :
- El Coto - Rioja 1985 (rouge),
une bouteille [haut-épaule, étiquette défraîchie] ;
- Coto de Imaz / Reserva - Rioja 1997 (rouge), deux bouteilles ;
- Torres / Coronas - Tempranillo 1998 (rouge), une bouteille ;
- Torres / Coronas - Tempranillo 2005 (rouge), trois bouteilles [deux étiquettes très abîmées/lacunaires] ;
- Finca los Altos / Gran Reserva - Valdepeñas 2005 (rouge), une bouteille ;
- Señorío de Robles / Jumilla - Monastrell 2005 (rosé), une bouteille [étiquette défraîchie] ;
- Señorío de los Llanos / Reserva - Valdepeñas 2006 (rouge), deux bouteilles [dépôt] ;
- Marqués de Chivé - Tempranillo Crianza 2007 (rouge), une bouteille ;
- Zumaya - Crianza Tempranillo 2007 (rouge), trois bouteilles [deux étiquettes abîmées] ;
- Zumaya - Crianza Tempranillo 2011 (rouge), trois bouteilles."

20,00

30,00

38

SUD-OUEST

"Lot de dix bouteilles (rouge) :
- (CAHORS), Château de Grézels 1990, deux bouteilles [infimes altérations aux étiquettes] ;
- (BERGERAC), Château Ramonfort 1991, une bouteille [haut-épaule, étiquette légèrement abîmée] ;
- (CAHORS), Carte noire 1994, une bouteille [bas-goulot, étiquette défraîchie] ;
- (CAHORS), Domaine de Haute-Combes 2002, cinq bouteilles [normal/haut-épaule] ;
- (CAHORS), Château Croze-de-Pys 2007, une bouteille."

20,00

30,00

39

VINS DU MONDE

"Lot de douze bouteilles (rouge)

10,00

15,00

:

- CALIFORNIE, Wente / Estate Grown - Cabernet Sauvignon 1989, une bouteille [étiquette altérée] ;
- CALIFORNIE, Wente / Central Coast - Cabernet Sauvignon 1998, une bouteille ;
- URUGUAY, Reserva del Virrey 2002, une bouteille [étiquette légèrement abîmée] ;
- CHILI, Valle Central 2002, deux bouteilles ;
- CHILI, Valle Central 2003, une bouteille ;
- ALLEMAGNE, Weingut Knab 2005, une bouteille ;
- AUTRICHE, Leth / Blauer Zweigelt - Dorner 2005, une bouteille ;
- AFRIQUE DU SUD, Stonecross - Shiraz 2006, une bouteille ;
- AFRIQUE DU SUD, Stonecross - Pinotage 2007, une bouteille ;
- AFRIQUE DU SUD, Stonecross - Shiraz 2007, deux bouteilles.

"

41	ALSACE	<p>"Lot de seize bouteilles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cave vinicole de Pfaffenheim - Pinot noir 1992 (rouge), une bouteille [2 cm] ; - A. Zirnhelt - Pinot noir 1996 (rouge), trois bouteilles [normal/1 cm] ; - A. Zirnhelt - Riesling 1996 (blanc), quatre bouteilles [1 cm/3 cm] ; - Hauller - Riesling 1997 (blanc), quatre bouteilles [normal/1 cm] ; - Adam - Pinot noir 1998 (rouge), deux bouteilles ; - Hauller - Gewurztraminer 1998 (blanc), une bouteille ; - Koehly - Riesling Hahnenberg 1999 (blanc), une bouteille. <p>On y joint :</p> <p>ALLEMAGNE, Bliem / Rheinhessen - Weinheimer Sybillenstein Auslese 1976 (blanc), deux bouteilles [3 cm, légères altérations aux étiquettes et aux capsules]."</p>	10,00	15,00
----	--------	--	-------	-------

42	ITALIE	<p>"Lot de douze bouteilles (rouge) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zonin 1996, deux bouteilles [bas-goulot, étiquettes défraîchies] ; - Casa Emma 1999, quatre bouteilles [bas-goulot] ; - Canonica a Cerreto 2002, cinq bouteilles ; - Torre delle Grazie 2005, une bouteille [étiquette abîmée]." 	60,00	90,00
----	--------	---	-------	-------

43	ITALIE	<p>"Lot de huit bouteilles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contucci - Rosso di Montepulciano 1999 (rouge), trois bouteilles [normal/bas-goulot] ; - Soave Classico 2001 (blanc), une bouteille [bas-goulot] ; - S. Orsola - Montepulciano d'Abruzzo 2002 (rouge), une bouteille [bas-goulot] ; - Montalto - Syrah Sangiovese 2005 (rouge), une bouteille [étiquette abîmée] ; - Montalto - Cataratto Chardonnay 2007 (blanc), une bouteille ; - Vino Nobile di Montepulciano 2010 (rouge), une bouteille [étiquette abîmée]." 	60,00	90,00
44	LOIRE	<p>"Lot de quinze bouteilles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (ANJOU), Domaine de Pierre Bise 1987 (blanc), deux bouteilles [2/3 cm, légères altérations aux étiquettes] ; - (MENETOU-SALON), Domaine de Chatenoy 1996 (blanc), deux bouteilles ; - (MENETOU-SALON), Domaine de Chatenoy 1997 (blanc), quatre bouteilles ; - (CHINON), Compagnie de la Vallée de la Loire 2006 (rouge), une bouteille [1 cm] ; - (SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL), Domaine de La Contrie 2006 (rouge), deux bouteilles ; - (QUINCY), Haute-Victoire 2009 (blanc), deux bouteilles ; - (SAUMUR-CHAMPIGNY), Domaine des Hauts-de-Sanziers 2009 (rouge), une bouteille ; - (SAUMUR-CHAMPIGNY), Domaine des Troglodytes 2012 (rouge), une bouteille." 	70,00	100,00

45	FRANCE	<p>"Lot de onze bouteilles : - RHÔNE (CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE), Jean de Cherrière 1991 (rouge), une bouteille ; - BEAUJOLAIS (SAINT-AMOUR), Maison mâconnaise des Vins 1992 (rouge), une bouteille [2 cm] ; - LANGUEDOC (CORBIÈRES), Expert Club 1997 (rouge), six bouteilles [normal/haut-épaule, deux sans étiquette] ; - BEAUJOLAIS (SAINT-AMOUR), Félix Ravinet 2007 (rouge), une bouteille [étiquette légèrement abîmée] ; - LANGUEDOC (VIN-DE-PAYS-DU-GARD), Cellier des Chartreux / Les Îles blanches - Viognier 2009 (blanc), deux bouteilles."</p>	50,00	70,00
46	FRANCE	<p>"Lot de douze bouteilles : - BOURGOGNE (LADOIX), Le Savour Club 1988 (rouge), une bouteille ; - BOURGOGNE (HAUTES-CÔTES-DE-NUITS), Cuvée des Chênes - Henri de Villars 1990 (rouge), deux bouteilles [1 cm, étiquettes abîmées et légères altérations aux capsules] ; - BOURGOGNE (POUILLY-FUISSÉ), Maison mâconnaise des Vins 1991 (blanc), une bouteille [1 cm] ; - BOURGOGNE (NUITS-SAINT-GEORGES), Les Poissets - Domaine Marey 1995 (rouge), une bouteille [2 cm] ; - BEAUJOLAIS (MOULIN-À-VENT), Domaine de la Rochelle 1997 (rouge), trois bouteilles ; - LANGUEDOC (VIN-DE-PAYS-DE-L'HÉRAULT), Vigne antique - Viognier 1998 (blanc), trois bouteilles [2/4 cm] ; - BOURGOGNE (ALIGOTÉ), F. Colin-Barollet 2002 (blanc), une bouteille."</p>	70,00	100,00

47	FRANCE	<p>"Lot de seize bouteilles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROVENCE (CÔTES-DE-), Domaine de La Clapière 1990 (rouge), une bouteille [bas-goulot, étiquette altérée] ; - ROUSSILLON (CÔTES-DU-), Château de Calce 1997 (rouge), deux bouteilles [mi-goulot/haut- épaule] ; - LANGUEDOC (VIN-DE-PAYS- D'OC), Robert Skalli - Chardon- nay 1998 (blanc), une bouteille ; - ROUSSILLON (MUS- CAT-DE-RIVESALTES), Châ- teau de Calce 2000 (ambré), une bouteille [mi-goulot] ; - SUD-OUEST (BUZET), Marguerite de Navarre 2001 (rouge), une bouteille ; ; - SUD-OUEST (BUZET), Marguerite de Navarre 2003 (rouge), deux bouteilles [éti- quettes altérées] ; - SUD-OUEST (BUZET), La Croix 2005 (rouge), une bou- teille ; - SUD-OUEST (MADIRAN), Réserve des Tuguets 2005 (rouge), deux bouteilles ; - LANGUEDOC (VIN-DE-PAYS- D'OC), Domaine Bastide-Vieille - Cuvée réservée 2008 (rouge), une bouteille ; - PROVENCE (BANDOL), Les Galets 2008 (rouge), quatre bouteilles [étiquettes abîmées]." 	60,00	90,00
48	BORDEAUX	<p>"Lot de douze bouteilles (rouge) : - Château Naudicot 2006, quatre bouteilles ; - Château La Sauvegarde 2007, quatre bouteilles ; - Château Petit-Rieu 2007, quatre bouteilles."</p>	50,00	70,00

BORDEAUX

"Lot de douze bouteilles :
- (HAUT-MÉDOC), Château du Taillan, cru bourgeois exceptionnel 1983 (rouge), une bouteille [bas-goulot] ;
- (PAUILLAC), La Rose-Pauillac 1985 (rouge), une bouteille [mi-épaule] ;
- (SAINT-ÉMILION-GRAND-CRU), Château Magnan-la-Gafelière 1996 (rouge), une bouteille [étiquette altérée] ;
- (ENTRE-DEUX-MERS), Château La Gravelle 2000 (blanc), une bouteille ;
- (MONTAGNE-SAINT-ÉMILION), Montagne-Saint-Émilion 2001 (rouge), deux bouteilles [normal/haut-épaule, une étiquette abîmée] ;
- (MONTAGNE-SAINT-ÉMILION), Montagne-Saint-Émilion 2003 (rouge), une bouteille [bas-goulot] ;
- (SAINT-ÉMILION), Atinum 2004 (rouge), une bouteille [mi-goulot] ;
- (SAINT-ÉMILION), Château Vieux-Labarde 2007 (rouge), une bouteille ;
- (MONTAGNE-SAINT-ÉMILION), Bernard Taillan 2008 (rouge), une bouteille [mi-goulot] ;
- (GRAVES), La Réserve des Cailloutis 2012 (rouge), une bouteille ;
- (LALANDE-DE-POMEROL), Château Plaisance 2012 (rouge), une bouteille."

50,00

70,00

BORDEAUX

"Lot de douze bouteilles (rouge)

50,00

70,00

:

- (FRONSAC), Château La Fontaine 2000, une bouteille ;

- (SAINTE-FOY-BORDEAUX), Château Martet 2001, deux bouteilles [mi-goulot, étiquettes tachées] ;

- (PREMIÈRES-CÔTES-DE-BORDEAUX), Château de Ramball 2002, deux bouteilles [mi-goulot] ;

- (CÔTES-DE-BOURG), Atinum 2003, deux bouteilles [mi-goulot] ;

- (CANON-FRONSAC), Château La Chapelle-Lariveau 2004, une bouteille [mi-goulot] ;

- Château Florie-Aude 2009, deux bouteilles ;

- Château Le Chalier 2009, deux bouteilles [mi-goulot]."

BORDEAUX

"Lot de treize bouteilles (rouge)

50,00

70,00

:

- (PESSAC-LÉOGNAN), Château de France 1997, trois bouteilles [mi-goulot] ;
- (PREMIÈRES-CÔTES-DE-BLAYE), Château Mayne-la-Gaillarde 1998, une bouteille [mi-goulot] ;
- (BORDEAUX-SUPÉRIEUR), Château La France 1999, deux bouteilles [normal/mi-goulot] ;
- (PREMIÈRES-CÔTES-DE-BLAYE), Domaine de Peyrat 2002, deux bouteilles [bas-goulot/haut-épaule, étiquettes défraîchies] ;
- (BORDEAUX-SUPÉRIEUR), Château Peyrepetit-Bellevue 2003, une bouteille [mi-goulot] ;
- (BORDEAUX-SUPÉRIEUR), Roc du Bel-Air 2006, une bouteille ;
- (BLAYE-CÔTES-DE-BORDEAUX), Château Le Bois-de-Grillet 2010, une bouteille ;
- (BLAYE-CÔTES-DE-BORDEAUX), Château Les Cailleaux 2010, une bouteille [bas-goulot, légères altérations à l'étiquette] ;
- (BORDEAUX-SUPÉRIEUR), Château La France 2013, une bouteille."

52	BORDEAUX	"Lot de douze bouteilles (rouge) : - Château La Croix-du-Mayne 2004, une bouteille [mi-goulot] ; - Château Rousset-Caillau 2004, une bouteille [étiquette abîmée] ; - Château L'Ortolan 2005, une bouteille [mi-goulot] ; - Château Brandeau 2009, deux bouteilles [mi-goulot] ; - Château Cap-de-Biolet 2010, une bouteille [mi-goulot] ; - Château Le Pin-Franc-de-la-Gourdine 2010, une bouteille ; - Château Rousset-Caillau 2010, une bouteille ; - Cordier - Labottière 2010, une bouteille ; - Château Grand-Jouan 2011, une bouteille [mi-goulot] ; - Château de Cappes - Cuvée Cédric 2012, une bouteille ; - La Croix d'Austéran 2012, une bouteille."	50,00	70,00
53	CHAMPAGNE	Dom Pérignon - Vintage, brut 1999, 2000 et 2003 (blanc effervescent), trois bouteilles.	300,00	400,00
54	CHAMPAGNE	Louis Roederer - Cristal, brut 2000 (blanc effervescent), une bouteille avec son film protecteur.	120,00	180,00
55	BORDEAUX	"Lot de six bouteilles : - Mouton-Cadet, blanc de blancs 1980 (blanc), deux bouteilles [haut-épaule, étiquettes abîmées/décollées] ; - (SAUTERNES), Château La Gravière 1981 (blanc liquoreux), une bouteille [haut-épaule, étiquette abîmée] ; - Maître d'Estournel 1993 (blanc), deux bouteilles [haut-épaule, capsules altérées] ; - (SAUTERNES), Château Padouen 2004 (blanc liquoreux), une demi-bouteille (0,5 l) [capsule abîmée]."	20,00	30,00

56	FRANCE	<p>"Lot de neuf bouteilles (rouge) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BORDEAUX (SAINT-ÉMI-LION-GRAND-CRU), Château Patris 1975, quatre bouteilles [haut/bas-épaule, étiquettes très abîmées/lacunaires, une capsule abîmée avec légères pertes] ; - LANGUEDOC (CORBIÈRES), Château de Vaugelas 2003, quatre bouteilles [normal/bas-goulot, certaines étiquettes abîmées] ; - RHÔNE (ARDÈCHE), Domaine de Bournet 2003, une bouteille [bas-goulot]. <p>On y joint :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ITALIE (BAROLO), Cascina Gancia 1985, une bouteille [mi-goulot, étiquette altérée]." 	40,00	60,00
57	BOURGOGNE (MERCUREY)	<p>Clos Tonnerre - Domaine Michel-Juillot, 1er cru 2003 (rouge), un magnum (1,5 l) [étiquette abîmée].</p>	20,00	30,00
58	BOURGOGNE	<p>"Lot de dix bouteilles (blanc) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (CHABLIS), Les Fourchaumes - Jean-Michel Gautheron, 1er cru 1992, trois bouteilles [1 cm, altérations aux étiquettes] ; - (SAINT-VÉРАН), Albert Bichot 1995, sept bouteilles [0,5/1,5 cm, légères altérations aux étiquettes]." 	100,00	150,00

59	BORDEAUX	<p>"Lot de dix bouteilles (rouge) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (SAINT-ÉMILION-GRAND-CRU), Château Canon-la-Gaffelière, 1er grand cru classé B 1962, une bouteille [bas-épaule, altérations à l'étiquette et à la capsule] ; - (CÔTES-DE-BOURG), Château Laurensanne 1964, deux bouteilles [mi-épaule, légères altérations aux capsules] ; - (SAINT-ÉMILION), Château Marrin 1964, deux bouteilles [bas-épaule/extrêmement-bas, altérations aux étiquettes et aux capsules] ; - (HAUT-MÉDOC), Château Citran, cru bourgeois 1976, une bouteille [mi-épaule] ; - (LALANDE-DE-POMEROL), Château Pierrefitte 1982, une bouteille [mi-épaule] ; - (CANON-FRONSAC), Château Junayme 1985, une bouteille [bas-goulot, légères altérations à l'étiquette] ; - (PREMIÈRES-CÔTES-DE-BLAYE), Château Saint-Genès 1985, une bouteille [mi-épaule, étiquette défraîchie] ; - (SAINT-ÉMILION-GRAND-CRU), Château Villemaurine, grand cru classé 1993, une bouteille [bas-goulot]." 	60,00	90,00
60	BORDEAUX (MARGAUX)	<p>Château Siran 2005 (rouge), un magnum (1,5 l) [mi-goulot, étiquette altérée].</p>	30,00	50,00
61	FRANCE	<p>"Lot de dix bouteilles (blanc) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LOIRE (SAVENNIÈRES-ROCHE-AUX-MOINES), Domaine Madame-Laroche 1991, sept bouteilles [2/4 cm, légères altérations aux étiquettes et aux capsules] ; - RHÔNE (CONDRIEU), Coteau de Chery - Robert Jurie de Camiers 1991 et s.m., trois bouteilles [2,5/4 cm, étiquettes abîmées/lacunaires]." 	60,00	90,00

FRANCE

"Lot de onze bouteilles :
- BOURGOGNE (CHASSAGNE), E. & D. Moingeon Frères 1976 (rouge), une bouteille [3 cm] ;
- LOIRE (VOUVRAY), Domaine de l'Épinay 1980 (blanc), deux bouteilles [2 cm, altérations aux étiquettes et aux capsules] ;
- LOIRE (MUSCADET-DE-SÈVRE-ET-MAINE), Métaireau - Grand-Mouton 1984 (blanc), une bouteille [5 cm, altérations à l'étiquette et à la capsule, infimes pertes] ;
- BOURGOGNE (ALIGOTÉ), Le Savour Club 1992 (blanc), une bouteille [2 cm, étiquette défraîchie] ;
- BOURGOGNE (SAINT-AUBIN-PREMIER-CRU), La Chatenière - Roux Père & Fils 1992 (blanc), une bouteille [1 cm, légères altérations à l'étiquette] ;
- LANGUEDOC (VIN-DE-PAYS-DE-L'HÉRAULT), Mas de Daumas-Gassac - V. Guibert de La Vaissière 1992 (blanc), deux bouteilles [2 cm, légères altérations aux étiquettes] ;
- BOURGOGNE (POUILLY-FUISSÉ), Château Pouilly 1995 (blanc), une bouteille [1,5 cm, légères altérations à l'étiquette] ;
- BOURGOGNE (SAINT-BRIS), Félix & Fils 2004 (blanc), une bouteille [2 cm, étiquette et capsule défraîchies] ;
- BOURGOGNE (ALIGOTÉ), Philippe de Beauville 2008 (blanc), une bouteille."

60,00

90,00

62

63

BOURGOGNE
(CORTON-PERRIÈRES)

Domaine Michel-Juillot, grand cru 2003 (rouge), un magnum (1,5 l) [1 cm, étiquette défraîchie].

30,00

50,00

1 Conditions générales applicables à l'acheteur-enchérisseur

- 1.1. L'acheteur-enchérisseur est la personne qui se voit adjuger le lot. L'acheteur-enchérisseur communiquera à PHOENIX AUCTION, ci-après « la Salle » tout renseignement qui serait requis tels nom, adresse, données bancaires, copies de carte d'identité ou de passeport, etc...
- 1.2. L'acheteur-enchérisseur est réputé, vis-à-vis de la salle, agir en son nom et pour son compte personnel, même pour les lots qu'il aurait acquis en qualité de mandataire.
- 1.3. L'acheteur-enchérisseur est lié par l'adjudication. La salle demeure toutefois toujours libre de refuser l'adjudication, même après la fin des enchères, sans avoir à motiver sa décision.
- 1.4. L'acheteur-enchérisseur peut participer aux enchères par voie téléphonique ou électronique. Il devra alors confirmer sa participation par lettre, par mail ou par fax, et fournir tous renseignements qui seraient exigés par la Salle. Les ordres d'achat ne seront pris en considération que reçu au moins 24 heures avant la vente. Les demandes de téléphones sont acceptées à partir de 150 euros et valent ordre d'achat à l'estimation basse. La Salle ne pourra être tenue pour responsable des erreurs de l'acheteur-enchérisseur dans l'indication du numéro du lot, ou du numéro de téléphone où il faut l'appeler, de son adresse de courrier électronique ni d'éventuels problèmes d'ordre technique dans l'établissement de la communication.

Phoenix-Auction Drouotlive est un service ; Phoenix-Auction n'accepte aucune responsabilité pour la non-exécution d'un ordre ou pour des erreurs ou des omissions pouvant survenir dans le cadre de l'utilisation de ce service par l'enchérisseur, y compris pour une perte de connexion internet, une panne ou un problème avec le logiciel d'enchères en ligne, un problème de compatibilité du matériel ou du système.

En toute circonstance, le commissaire-priseur officiant pour Phoenix-Auction est souverain pour accepter ou refuser sans motivation une enchère ou une adjudication en se réservant le droit de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre un lot en vente ou de le retirer de la vente.
- 1.5. L'acheteur-enchérisseur est irréfragablement présumé avoir été en mesure d'apprécier en personne le bien vendu au cours de l'exposition préalable à la séance de vente publique, et ce même lorsqu'il participe aux enchères par un moyen de communication à distance.
- 1.6. Les indications figurant dans les catalogues, annonces, brochures ou tous autres écrits émanant de la responsabilité de la Salle.
- 1.7. L'acheteur-enchérisseur n'acquiert la propriété du bien qu'au paiement complet et définitif du prix et de ses accessoires. Il ne peut recevoir livraison que lorsque ce paiement est devenu définitif. Toutefois, les risques sont entièrement transférés à l'acheteur-enchérisseur dès le moment de l'adjudication.
- 1.9. L'acheteur-enchérisseur paiera le montant de l'enchère majoré de 22% (26% pour l'enchérisseur par Drouotlive – 27% pour les enchérisseurs par Drouot Online), TVA comprise + 2 euros par lot, dans un délai de 3 jours ouvrables à compter de l'adjudication. Les paiements s'opéreront par virement bancaire ou sur place par cartes de crédit ou de paiement.
- 1.10. Conformément à la législation en vigueur (loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins), l'acheteur-enchérisseur est également, le cas échéant, redevable du droit de suite au profit des artistes et auteurs des œuvres vendues, en sus du prix de vente total du bien. Le droit de suite s'élève à 4% pour autant que l'adjudication soit supérieure à 2.000€ applicable pour des artistes vivants et décédés depuis moins de 70 ans. Cette obligation subsiste dans le cas où la réclamation de ces droits interviendrait après la vente et l'enlèvement du lot, sans limite de temps. La salle n'interviendra pas dans les litiges relatifs au caractère fondé ou non de la réclamation du droit de suite.
- 1.11. Toute somme non payée à son échéance porte, de plein droit et sans mise en demeure préalable, intérêt de retard au taux de 1% par mois. En outre, le montant de la facture sera majoré de 15% (avec un minimum de 150€) à titre de clause pénale. La Salle se réserve également la faculté de remettre en vente les lots adjugés mais non payés, l'acheteur demeurant en défaut de paiement étant alors en outre tenu de la différence entre son prix d'adjudication et le prix d'adjudication lors de la revente.
- 1.12. L'acheteur-enchérisseur est tenu de procéder à l'enlèvement de son lot dans les trois jours ouvrables à compter de l'adjudication. L'emballage, la manutention et le transport sont à charge et aux risques de l'acheteur-enchérisseur.

- 1.13. Passé le délai d'enlèvement, la Salle se réserve le droit, et ce sans mise en demeure préalable, soit de remettre en vente les lots payés mais non-enlevés, soit de les faire transférer en garde-meubles aux frais, risques et périls de l'acheteur-enchérisseur, soit de lui réclamer une somme de 10€ par lot et par jour de retard, qui sera augmentée à 7,5€ si ce retard dépasse quinze jours.

2. Conditions générales applicables au vendeur-déposant

- 2.1. Le vendeur-déposant est la personne qui commissionne la salle de ventes publiques "PHOENIX AUCTION", ci-après "la Salle", aux fins de vendre un bien en vente publique.
- 2.2. Le vendeur-déposant garantit être le seul propriétaire du bien mis en vente, et que celui-ci est libre de toutes charges, privilèges ou entraves généralement quelconques. Le vendeur-déposant s'engage à indemniser la Salle, ainsi que l'acheteur, pour tout dommage qu'ils subiraient notamment à la suite de recours ou d'actions dirigés contre eux, qui auraient pour fondement l'absence de propriété du bien ou toute charge, privilège ou entrave grevant celui-ci.
- 2.3. La Salle se réserve le droit d'accepter ou non les objets proposés par le vendeur-déposant. Elle décide également souverainement de la description du bien, ainsi que de son éventuel placement dans un catalogue, de la publicité, de la date de vente, de l'ordre de mise en vente et de la manière dont elle est conduite. Elle se réserve aussi la faculté de grouper en lots les biens de peu de valeur, ainsi que de confier à une autre salle de vente tout ou partie des biens pour y être vendus au mieux des intérêts du déposant.
- 2.4. Lors du dépôt du bien, le vendeur-déposant est tenu de compléter, de manière correcte et sincère, un bon de consignation et de le signer.
- 2.5. Le cas échéant, le vendeur-déposant mentionne sur le bon de consignation, un prix de réserve en-dessous duquel le bien ne peut être adjugé (pour autant que l'estimation atteigne minimum 500 €). Cette réserve doit être acceptée par la Salle. Si l'objet n'atteint pas la réserve ainsi convenue, la Salle peut remettre le bien en vente en diminuant automatiquement la réserve de 30%, sauf si le vendeur-déposant a entretemps repris le bien, sans frais de retrait.
- 2.6. Tout bien non vendu sera repris par le vendeur-déposant dans les 4 jours de la dernière vente. Tout lot non retiré dans ce délai peut soit être librement remis en vente par la Salle, soit faire l'objet de frais de conservation fixés à 10€/jour.
- 2.7. Le vendeur-déposant s'engage à déposer son bien dans les locaux de la Salle. Dès lors, le transport des biens à destination de la Salle est à la charge et aux risques du vendeur-déposant, même lorsque la Salle est chargée de procéder ou de faire procéder audit transport.
- 2.8. Hormis l'hypothèse de la faute lourde intentionnelle, et sauf convention contraire expresse, la Salle ne peut être tenue responsable des risques liés au dépôt et à l'exposition de l'objet.
- 2.9. Le vendeur-déposant ne peut récupérer le bien mis en vente avant son adjudication en vente publique, sauf accord préalable et exprès de la Salle.
- 2.10. Seul le vendeur-déposant sera tenu responsable vis-à-vis de l'acheteur des défauts de conformité ou vices cachés du bien mis en vente, à l'exclusion de la Salle.
- 2.11. La Salle ne s'engage jamais au-delà de l'obligation de remettre au vendeur-déposant la valeur de l'adjudication, après déduction d'une **commission de 15%, suivant les ventes, sur le prix total du bien adjugé (incluant la TVA), augmenté de 5€ par lot pour frais administratif**. Cette commission et ses frais constituent la seule rémunération perçue par la Salle auprès du déposant qui ne réclame pas de frais de retrait, de présentation ou de photographie
- 2.12. Le paiement au profit du vendeur-déposant peut se faire par virement, ou éventuellement au comptant, sauf lorsque la valeur dépasse 3.000€ toutes charges et taxes comprises après l'expiration **d'un délai de 20 jours ouvrables** à compter de l'adjudication définitive. En outre, le paiement n'interviendra que pour autant que le bien ait été payé par l'acheteur. En cas de défaut de paiement de ce dernier, pour quelques motifs que ce soit, le vendeur-déposant ne pourra réclamer que la restitution de l'objet, à l'exclusion de toute autre indemnité, la Salle renonçant alors à sa commission.
- 2.13. Le vendeur-déposant n'a pas le droit d'enchérir sur un bien qu'il aurait mis en vente, en personne ou par quelque intermédiaire que ce soit.
- 2.14. Le vendeur-déposant est tenu de fournir à la Salle toutes informations relatives aux droits intellectuels

afférents aux objets déposés. Il est seul responsable tant vis-à-vis des titulaires de droits intellectuels que vis-à-vis des tiers de la conformité des informations communiquées.

3. Dispositions applicables tant à l'acheteur-enchérisseur qu'au vendeur-déposant

- 3.1. Toutes les données communiquées par l'acheteur-enchérisseur ou par le vendeur-déposant sont destinées à l'usage interne de la Salle. Conformément à la loi du RGPD 2018 relative à la protection des données à caractère personnel.
- 3.2. Tout différent pouvant survenir entre parties se réglera exclusivement suivant le droit belge.
- 3.3. Tout litige entre parties relèvera exclusivement des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Nivelles, et, le cas échéant, de la justice de paix de Wavre.
- 3.4. Sauf en cas de faute lourde et intentionnelle ou de dol dans le chef de la Salle, la responsabilité de celle-ci ne peut en aucune manière être engagée, que ce soit directement ou indirectement, pour n'importe quel type de dommage (sauf l'hypothèse visée par l'article 32,13° de la Loi sur les pratiques du commerce, si l'acheteur est un consommateur au sens de celle-ci), qui soit de n'importe quelle manière la conséquence de l'accès à et/ou de l'utilisation des services de la Salle par l'acheteur-enchérisseur.
- 3.5. Dans tous les cas où la responsabilité de la Salle pourrait être engagée, pour quelque cause que ce soit, celle-ci est limitée au montant de la commission perçue.
- 3.6. Les présentes conditions prévalent, sauf dérogations expresses et constatées par écrit, sur les éventuelles conditions de la clientèle de la Salle.

PAIEMENT DES LOTS :

BNP Paribas, place Bosch – B-1300 Wavre
IBAN : BE74 0017 1757 0007
BIC : GEBABEBB

ENLEVEMENT DES LOTS :

Sur rdv après paiement par virement bancaire.

Attention que Phoenix Auction est fermé tous les jeudis

PROCHAINE VACATION ONLINE :

Antiquités du 20 octobre au 4 novembre 2022